



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## aide médicale urgente

Question au Gouvernement n° 2137

### Texte de la question

#### DÉFIBRILLATEURS ET GESTES DE PREMIER SECOURS

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Bouvard. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et des sports.

Madame la ministre, chaque année, 50 000 à 60 000 de nos concitoyens sont victimes d'accidents cardiaques violents entraînant la mort. Dans notre pays, le taux de survie à ces accidents est de 3 %. Dans certains États, dans certaines villes, à l'étranger, c'est un tiers de la population concernée qui peut traverser cette épreuve sans séquelles. Quelle que soit la qualité des services hospitaliers de cardiologie, quelle que soit la rapidité des services d'urgence, tout se joue en fait dans les premières minutes. Le taux de survie diminue de 10 % par minute perdue.

Dans ces conditions, deux politiques paraissent indispensables. Le Gouvernement a commencé de mettre en oeuvre la première, en favorisant l'installation de défibrillateurs un peu partout sur le territoire. La seconde est l'apprentissage des gestes de premier secours.

D'après des sondages effectués par la Fédération française de cardiologie, deux tiers de la population française sont prêts à suivre ces formations. Des associations bénévoles engagent, sur le terrain, un travail exemplaire pour développer cet apprentissage. Malheureusement, il n'est pas suffisant : les statistiques parlent d'elles-mêmes.

Ma question est donc très simple. Puisque ce risque équivaut très largement, du point de vue médical, à une lourde épidémie, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour favoriser et généraliser l'apprentissage des gestes de premier secours, au travers des réseaux scolaires, de la formation dans les entreprises, en s'appuyant sur les réseaux associatifs et sur les réseaux médicaux ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député, les chiffres que vous venez de rappeler le prouvent, on pourrait sauver entre 2 000 et 3 500 vies chaque année grâce à une intervention précoce en cas de fibrillation ventriculaire. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé une politique massive d'installation de défibrillateurs...

M. Pascal Terrasse. En Ardèche, c'est déjà fait ! Ce sont les communes qui ont payé !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. ...d'abord dans les services publics de l'État, ensuite en apportant une subvention de 40 % à toutes les associations sportives qui souhaitent s'équiper de défibrillateurs. En effet, un certain nombre d'accidents de fibrillation surviennent lors des activités sportives.

Les collectivités territoriales se sont également mobilisées pour équiper leurs services en défibrillateurs et je les en remercie. La SNCF en installe dans les gares dans les rames TGV. Le Centre national des monuments historiques, certains centres commerciaux s'en sont dotés. On constate une véritable mobilisation autour des défibrillateurs.

Il faut aller plus loin, au travers de la formation à l'usage du défibrillateur, mais aussi rappeler les trois étapes indispensables : avertir les services de secours, faire du massage cardiaque, faire de la défibrillation automatique. C'est pourquoi j'ai créé, le 6 novembre dernier, un module de formation courte, de moins d'une heure, qui est à la disposition de tous ceux et de toutes celles qui sont intéressés, de toutes les structures qui

veulent faire de l'information et de la formation.

Des formations sont également dispensées dans les établissements scolaires : écoles, collèges, lycées. Une campagne d'information a été lancée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

Enfin, je vais publier un arrêté rendant obligatoire la déclaration des défibrillateurs. Cela permettra aux agences régionales de santé d'établir une cartographie. Nous expérimenterons alors un système de géolocalisation. Vous avez raison, la formation et l'information sauveront plusieurs milliers de vies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2137

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 2010